

Compte- rendu du conseil municipal du mercredi 26 septembre 2018

Présents : 11 sur 14. Christophe Viboud et Jérôme Maisse absents excusés.

Le Conseil municipal s'est réuni ce jour à 20 h 30 en session ordinaire.

En préambule, Mr le Maire nous donne lecture d'une lettre, reçue ce jour-même, et par laquelle Alain Collonjon fait part de sa démission du conseil municipal. Les motifs l'ayant amené à cette décision sont d'ordre personnel. Plusieurs conseillers la regrettent, Alain ayant toujours été apprécié pour son implication dans tous les domaines auxquels il a apporté son concours.

Tous les chapitres de l'ordre du jour ont ensuite été abordés :

Décision Modificative pour Attribution de Compensation d'investissement : Loire-Forez assurant désormais l'entretien de la voirie, notre participation à ce titre pour 2019 a été chiffrée à 27 000 €. Nous en prenons bonne note (approbation à l'unanimité).

Rappelons que pour l'exercice en cours, il sera procédé à la fin du goudronnage de la route des Eparons et à celui du chemin de desserte de la maison Chazelle aux Eparons.

Décision Modificative pour effacement de dette : Suite à une décision de justice, une ancienne habitante de Marcoux en situation de surendettement a vu sa dette de 327 € envers la commune effacée. Le conseil entérine cette décision à l'unanimité.

Désignation d'un Délégué à la Protection des Données : Guillaume Orizet se propose pour assurer cette fonction nouvellement créée. Aucune objection n'étant soulevée, il est désigné à l'unanimité.

Limitation de vitesse : Le département nous a donné son accord pour la limitation à 70 km/h de la vitesse dans la traversée de Reigneux. Des panneaux seront prochainement mis en place à cet effet.

Par ailleurs, le dispositif-test installé comme ralentisseur depuis plusieurs semaines à proximité de l'école semble se montrer efficace. Nous allons donc le matérialiser de façon définitive, et tout d'abord demander des devis en conséquence.

Enfin l'idée de limiter la vitesse à 30 km/h dans toute la traversée du bourg est acceptée pour 2019.

Rénovation des bâtiments : Elle suit son cours sans accroc majeur. Le plancher en hourdis est installé dans le bâtiment n°1. Les travaux avancent aussi dans le bâtiment n°2 avec la construction d'un mur de soutènement extérieur et la pose des cloisons intérieures.

Monument aux Morts : à la suite de son déplacement cet été, nous avons fait procéder à la dorure des lettres rappelant les noms des morts au champ d'honneur. Deux devis complémentaires concernant la Croix de Guerre et un ex-voto à la mémoire des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre 39-45 ont été demandés. Le montant total s'élève à 800 € environ. Ils sont acceptés à l'unanimité. Ces travaux devraient être effectués d'ici le 11 novembre prochain. Une (ou plusieurs) journées de corvée seront ensuite organisées pour les réaménagements autour du monument.

Achat de terrains et bâtiments : Plusieurs terrains et/ou bâtiments du centre-bourg, actuellement à la vente, sont susceptibles de nous intéresser. Nous allons faire des propositions, dans la mesure de nos moyens.

P.L.U. : Un compromis semble se dessiner... La question étant à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire, le 13 novembre prochain, nous serons (peut-être) fixés à l'issue de celui-ci.

F.P.I.C. : (pour les non-initiés : Fonds de Péréquation Inter-Communal). Il s'agit de la somme que nous reverse Loire-Forez chaque année au titre de l'ex-Taxe Professionnelle. Elle sera de 11 000€ pour cette année. Dont acte...

Toiture de l'église : Plusieurs infiltrations ont été détectées, nous contraignant à envisager la réfection prochaine de la toiture du corps de l'église. Les premiers devis reçus s'établissent autour de 40 000 € TTC. L'idée d'installation de panneaux photovoltaïques, non rentable, a été abandonnée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.